



Vous serez en Terminale Bac Pro TMA ou TFBMA à la rentrée, VOUS AVEZ LA POSSIBILITÉ DE FAIRE VOTRE ANNÉE EN APPRENTISSAGE.

Lancez-vous maintenant !

1

Intégration dans la classe.
5 heures de cours supplémentaires soit 35h/ semaine.

2

Contrat d'apprentissage
Statut d'apprenti :
rémunération en fonction de votre âge et une couverture sociale en tant que salarié.

RENSEIGNEMENTS AUPRÈS DE MMES VIARD ET GRANDIÈRE, AINSI QUE VOS PROFESSEURS.